

**Règlement**

**le Trail de la Rosière**

**course le 15/07/2018**

**Mise à jour du 10/07/2018**

1 - Organisation

l’association Trail la Rosière

Contact : traildelarosiere@gmail.com

Aline : 0684589623

2 - Epreuves :

* La Rosiere 40km, 3000mD+

contenant une barrière horaire après le Passage de la Louie Blanche KM10 à l’intersection du parcours la Rosière 22km ( + 3h) , à Pierre Giret KM26 ( + 6h30 ), au lac du Retour ( + 08h30 )

Départ 07h de la Place des Eucherts

* La Rosiere 22km, 1450m D+,

contenant une barrière horaire à Pierre Gravée ( + 2h ).

Départ 08h30 de la Place des Eucherts

* La Rosiere 15km, 800mD+

Départ 09h30 de la Place des Eucherts

* La Rosiere 5km, 150mD+

Départ 15h30 de la Place des Eucherts

En individuel

ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes

En Duo Parent / Enfant, parcours de 5km

Rando en équipe sans chronométrage ni classement avec un adulte de plus de 18 ans et un enfant de moins de 15 ans.

3 – Catégories autorisées sur les courses

la Rosière 40km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs

la Rosière 22km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors

la Rosière 15km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets

la Rosière 5km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes

Rando 5km : ouverts aux enfants de moins de 15 ans accompagnés d’un adulte de plus de 18ans. Un adulte peut accompagné plusieurs enfants.

**Les Catégories d'âge 2018**(valable jusqu'au 31 octobre 2018, ces catégories changeront le 1er novembre 2018)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CATEGORIE | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
| Masters | VE | 1978 et avant |
| Seniors | SE | 1979 à 1995 |
| Espoirs | ES | 1996 à 1998 |
| Juniors | JU | 1999 et 2000 |
| Cadets  | CA | 2001 et 2002 |
| Minimes | MI | 2003 et 2004 |
| Benjamins | BE | 2005 et 2006 |
| Poussins | PO | 2007 et 2008 |
| École d'Athlétisme | EA | 2009 à 2011 |
| Baby Athlé | BB | 2012 et après |

**Détails des catégories Masters**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CATEGORIE | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
| Masters H et F  | V1 | 1978 - 1969 |
|   | V2 | 1968 - 1959 |
|   | V3 | 1958 - 1949 |
|   | V4 | 1948 - 1939 |
|   | V5 | 1938 et avant  |

4- Challenge du Roc Noir

Le Challenge est récompensé pour le premier homme et la première dame au temps cumulé des 2 épreuves : la Montée du Roc Noir hiver 2018 + Le Trail la Rosière 22 km été 2018.

5 - Remise des prix et récompenses

La remise des prix se déroulera à la Rosière

* pour les 15 et 22km à 14h30
* pour les 5 et 40 km à 16h30
* Tous les podiums seront appelés et photographiés et primés pour le 15, 22 et 40km.

Pour le 5Km sont primés les 3 premiers hommes et femmes. Tous les enfants ont une médaille

6 - Inscriptions, tarifs et options

La Rosière 40 km : 42€

La Rosière 22 km : 26€

La Rosière 15 km : 21 €

La Rosière 5 km : 5€ ( avec 1 cadeau )

Rando Duo : 5€ par personne ( avec 1 cadeau )

Majoration inscriptions sur place : 5€ à partir du 09/07/2018 sauf pour le 5km, prix identique 5€ pour une œuvre caritative

Deux moyens de s’inscrire :

Par internet sur le site http://www.traildelarosiere.com

Sur place avec une majoration de 5€ si disponibilité.

La pré-inscription sur internet est conseillée afin de limiter les contraintes administratives sur place le matin de la course.

Le tarif d’inscription comprend :

* la course
* le repas d’après course ( sauf pour le 5 km possible en option à 13€ )
* goodies l’effigie du trail

Pour les accompagnants :

Repas 13€ sur réservation uniquement

Ticket Aller-retour en TSD Plan du Repos pour les accompagnants:

4€ en pré-vente uniquement au retrait du dossard.

Attention, le nombre de participants est limité à 600 coureurs cumulés sur les trois courses. Cependant l’organisation se réserve le droit de stopper les inscriptions avant ce quota. Pour info, l’édition 2017 était complète.

7 - Licence ou certificat médical obligatoire

 \_Pour un non-licencié, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

 \_Pour les licenciés, soit leur licence FFA, les licences FFTRI, avec la mention athlétisme pour FSGT, UFOLEP, FSCF.

Les copies des licences et certificats médicaux sont à présenter lors du retrait des dossards. Elles seront conservées par l’organisation pendant 1 an.

8 - Matériel obligatoire

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant obligatoire pour les parcours de Trail de la Rosière 40 et 22km

Une réserve en eau (0,5l minimum)

Un gobelet 0,15cl

Réserve alimentaire

Veste avec capuche supportant le mauvais temps à sa taille

Sifflet ( souvent intégré dans les sacs de trail )

Sac à dos ou porte bidons

Couverture de survie de taille minimum 1,4mx1,8m

Téléphone portable chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré 06 23 82 40 81

Un système de fixation du dossard ( épingles autorisées ).

Les bâtons sont autorisés.

Pas de matériel obligatoire pour les parcours de 15 et 5 km

Il est également conseillé : Casquette, lunette de soleil, crème solaire...

Des vérifications des sacs seront effectués par les organisateurs ( au départ, sur la course et à l’arrivée), le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

9 - Remise des dossards

La remise des dossards sera effectuée la veille de 19h à 20h30 ou le matin du départ à partir de 06h jusque 09h30 précises **à la Patinoire aux Eucherts.**

Les inscriptions pour le 5 km pourront ensuite se faire devant l’Office de Tourisme **des Eucherts** au stand du Sou des Ecoles à partir de 14h.

Une collecte de dons est organisée pour une association carritative en collaboration avec l’association des parents de l’école de la Rosière.

10 - Rétractation

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée à l’organisation au moins 48h avant la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l’organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement

lisible lors de la course. L’organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

11 - Barrières horaires, contrôles et abandons

Des barrières horaires sont mises en place et seront rappelées aux coureurs le jour de la course. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Par défaut :

* La Rosière 40km, 3000mD+

Barrière horaire après le Passage de la Louie Blanche KM10 ( 3h ) à l’intersection avec le parcours du 22km

et à Pierre Giret KM26 ( + 6h30 )

au Lac du Retour ( + 8h30 )

Sur le 40 km : Les coureurs hors délai peuvent basculés sur le parcours de 22km après l’accord des signaleurs à la barrière horaire au KM10

Les coureurs seront alors classés sur le nouveau parcours emprunté.

* La Rosière 22km, 1450m D+,

contenant une barrière horaire à Pierre Gravée ( + 2h ).

Les coureurs hors délai seront alors considérés comme abandons.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste. Le coureur pourra sinon attendre le serre fil ou un contrôleur pour regagner ensemble l'arrivée, selon le lieu de l'abandon il pourra être rapatrié en véhicule, il peut aussi regagner l'arrivée par ses propres moyens sous son entière responsabilité. Une équipe de serre-fil fermera les parcours.

En cas de non passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

12 - Ravitaillements :

* Pour la Rosière 40 km :

Fort : Km 6

Refuge du Ruitor : Km 14

Pierre Giret : Km 25

Lac Du Retour Km 29

le Chatelard Km 36

* Pour la Rosière 22 km :

Fort : Km 6

Lac du Retour : Km 11

Le Chatelard : Km 17

* Pour la Rosière 15 km :

Fort : Km 6

Puitetruit Km 10

Composition des ravitaillements :

 Liquide : eau

 Solide : chocolat, céréales, fruits ( en fonction des postes )

13 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Le coureur est conscient qu’il traverse une zone protégée dans le Vallon des Moulins et réduira au minimum son impact sur l’environnement : il veillera à ne pas quitter le sentier et ne pas laisser de déchets.

14 - Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

 Absence de dossards,

 Falsification de dossard,

 Absence partielle ou totale du matériel obligatoire,

 Retard au départ de la compétition de plus de 10 minutes,

 Non pointage aux postes de contrôle,

 Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus), notamment dans la zone protégée des Moulins

 Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle s’ils ne peuvent basculer sur un autre parcours.

15 - Météo

En cas de très mauvaises conditions météorologies ou de parties enneigées trop dangereuses, les organisateurs se réservent le droit de modifier une partie ou la totalité du parcours pour des raisons évidentes de sécurité.

Les lieux de départ et d’arrivée resteront toutefois inchangés. Le kilométrage et le dénivelé des parcours seront respectés sur les parcours de repli des parcours des Trail la Rosière 22, 15 et 5 km. Les parcours du repli du 40km dépendent des conditions de températures mais les caractéristiques se rapprocheront au mieux de 40km, 3000mD+

16 - Postes de Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés régulièrement sur la course. Ces postes seront en liaison radio avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l’épreuve.

Les cartes et profils présentent les postes de secours fixes. Un poste de secours est présent à l’arrivée.

Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté.

17 - Assurance responsabilité civile

L’organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l’épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère,...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur si il n’est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident. Une assurance individuelle est proposée aux coureurs lors de l’inscription sur internet, jusque la veille de la course par exemple: <http://www.impact-multisports.com/>

18 - Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires. Le coureur s’engage à vérifier le règlement la veille de la course pour prendre connaissance des changements.

19 - Droit à l'image et à l’anonymat

Les coureurs, par leur participation, autorisent la presse, le comité d'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles.`

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internets

suivants (www.traildelarosiere.com, [www.larosiere.net](http://www.larosiere.net) ).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution deleur résultat sur ces sites en cas de motif légitime

20 - Connaissance et acceptation du règlement

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.

Le 10 Juillet 2018